

chères. L'Eglise nourrit beaucoup de femmes âgées qui pourront le servir en recevant un bienfait, de sorte qu'il pourra se ménager ainsi le mérite de l'aumône. Qu'il soit orné de ses mœurs et non point de ses vêtements ; que son extérieur dénote la plus parfaite modestie. Les prêtres ont divers offices à se partager ; si, par exemple, Népotianus est appelé à enseigner dans l'Eglise, que ce soient « les gémissements du peuple et non pas ses applaudissements qui lui répondent. Les larmes des auditeurs, voilà quel doit être son éloge. Il faut que la parole du prêtre soit assaisonnée de la lecture des livres sacrés. Jérôme veut que son jeune ami ne soit ni déclamateur, ni parler sans raison, mais qu'il se montre habile dans les mystères et très érudit dans les sacrements de son Dieu. Faire tourbillonner des paroles, et, grâce à une grande volubilité de langue, provoquer l'admiration du vulgaire, c'est le propre des ignorants. Point de festins aux gens du siècle et surtout à ceux qui sont enflés de leurs honneurs. Le prêtre ne doit user du vin qu'avec une extrême sobriété, ainsi encore de tout ce qui enivre et trouble la raison. Saint Jérôme demande qu'il ne s'impose de jeûne qu'autant qu'il en pourra supporter. C'est un solide jeûne que le simple usage de l'eau et du pain. Le prêtre ne doit jamais dire du mal d'autrui, ni écouter ceux qui en disent. — A moins bien entendu qu'il s'agisse d'une séduction à prévenir ou à éviter. — Il doit visiter les malades, conserver dans la chasteté ses yeux et sa langue. Qu'une maison ne sache point par lui ce qui se passe dans une autre. Médecin des âmes, il doit aimer comme siennes toutes les familles chrétiennes : qu'elles trouvent en lui des consolateurs dans leurs disgrâces plutôt que des convives dans leurs jours de prospérité. On méprise facilement un clerc qui, étant souvent invité à dîner, ne refuse jamais. Du reste, désintéressement entier chez le prêtre. Qu'il ne demande rien et qu'il reçoive rarement. La personne même qui le prierait d'accepter l'estimera bien moins, s'il accepte. Il ne convient pas à un prêtre d'être intendant et administrateur des maisons d'autrui, lui qui doit mépriser ses propres richesses, s'il a reçu quelques dons pour l'Eglise et pour ses pauvres, qu'il s'en fasse, non pas seulement le dépositaire scrupuleux et intègre, mais encore le dispensateur sage et libéral. »